



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, lundi 31 août 2020

Prix des carburants pour le mois de septembre 2020

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les cours des produits pétroliers poursuivent leur progression. Ainsi, au mois d'août 2020, les 15 premières cotations du pétrole Brent s'établissent en moyenne à 44,70 \$ le baril, soit une hausse de + 2,78 % par rapport au mois de juillet 2020.

Les cotations d'achat des carburants routiers sont également en hausse : de + 1,11 % en moyenne pour l'essence et de + 0,27 % pour le diesel.

Il en est de même de la cotation d'achat de Butane qui subit une hausse de + 6,62 %.

La parité euro/dollar demeure favorable. Elle passe de 1,1341 dollars pour un euro au mois de juillet 2020 à 1,1819 au mois d'août 2020.

À compter du 1^{er} septembre 2020 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi en Guyane:

- **Super sans plomb** : 1,45 €/l, contre 1,46€/l au mois d'août 2020, soit une baisse de 1 centime
- **Gazole route** : 1,27 €/l, contre 1,28 €/l au mois d'août 2020, soit une baisse de 1 centime
- **Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg** : 19,67 euros contre 19,48 euros au mois d'août 2020, soit une hausse de 19 centimes.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr